





La navette fluviale à énergie électro-solaire va transporter les supporters des Dragons dès demain

La Métropole Rouen Normandie, Transdev Rouen et l'Union Portuaire Rouennaise, avec le soutien du Grand port maritime de Rouen et d'Engie, expérimentent depuis l'été 2019 une navette fluviale à énergie électro-solaire permettant d'offrir un nouveau franchissement doux du fleuve entre le pont Flaubert et le pont Guillaume Le Conquérant. Nicolas Mayer-Rossignol, Président de la Métropole Rouen Normandie, a souhaité que cette navette soit également expérimentée, les soirs de matchs de Hockey, pour transporter les supporters entre le quai du Pré aux Loups et l'Île Lacroix dès le premier match de la saison demain soir. La mise en place de cette solution permettra d'offrir une nouvelle alternative aux problèmes d'accès et de stationnement les soirs de match.

Les Dragons de Rouen débuteront leur saison vendredi 2 octobre à 20h face à Amiens. À cette occasion, une nouvelle solution de mobilité douce sera proposée aux supporters. L'installation récente d'un embarcadère sur l'Île Lacroix, à proximité immédiate de la patinoire, va permettre à la navette fluviale, utilisée aux abords du 108, de faire des **aller-retours de 18h30** à **23h** entre le Quai du Pré aux Loups et la patinoire. Les supporters sont ainsi invités à se garer sur le quai Rive droite et à emprunter **gratuitement** la navette, d'une capacité de **50 passagers** (masque obligatoire comme dans l'ensemble des transports en commun du territoire métropolitain).

Cette expérimentation sera proposée pour les **11 prochains matchs**, soit jusqu'à la fin de l'année 2020. Un retour d'expérience et un bilan seront réalisés à l'issue de ces 3 mois d'essai.

CONTACTS PRESSE:

Métropole Rouen Normandie
Perrine BINET
perrine.binet@metropole-rouen-normandie.fr
02 32 76 84 24

Union Portuaire Rouennaise (UPR)

Eric Eskinazi

eric.eskinazi@uprouen.org

02 35 88 54 00

Transdev Rouen
Christine Attia-Treffé
christine.attia-treffe@transdev.com
07 78 87 08 21